

Compte-rendu de la réunion du 16 février 2011
à la mairie de Nogent le Roi
concernant les transports du collège Jean Moulin.

Etaient présents : Mr Mallet, maire de Nogent-le-Roi et président de la CC4V (Communauté de Communes des 4 Vallées), Mme Josset, présidente de l'association GPI (Groupement des Parents Indépendants) et Mme Bourdon, représentante des parents d'élèves (GPI).

Cette réunion a été décidée suite aux réponses au questionnaire distribué aux parents d'élèves sur ce thème.

Il ressort un sentiment globalement positif sur le fonctionnement des services de transport qui desservent le collège de Nogent le Roi.

Avec l'épisode neigeux et le déclenchement de l'information aux parents par SMS, ce point est apparu très performant. Les parents regrettent cependant qu'aucune solution d'urgence ne fut mise en place (arrêt déplacé).

Les relais que constituent la mise en ligne d'informations sur le blog de la Mairie ainsi que sur celui du collège sont une très bonne chose au niveau local.

La brochure sur la sécurité/prévention remise à l'inscription des enfants (6^{ème}) est aussi un bon outil d'information et de liaison avec les familles.

I – Questions générales posées par les transports

- a) Comment se fait-il que le bus n°5 refuse des enfants à la montée vers le collège, car il est complet ?
Cet arrêt est desservi par 3 cars qui arrivent à 2-3 minutes d'intervalles. Certains préfèrent attendre le dernier car. C'est la raison pour laquelle celui-ci se trouve souvent complet.
- b) Comment faire pour régler les retards systématiques enregistrés sur certaines lignes ?
Les retards systématiques rapportés sur certaines des lignes ont été notés afin de voir auprès de la société concernée quelles en sont les raisons et y remédier.
- c) Qu'est ce qui explique la différence des itinéraires du matin au nombre de 9, avec ceux du mercredi midi au départ du collège, également au nombre de 9 ?
Cela s'explique par une répartition différente des cars en charge des lignes, par rapport aux autres jours de la semaine.
- d) Comment peut-on faire pour répartir le nombre d'arrêt moyen par itinéraire afin de les équilibrer en temps ?
Cela est étudié au mieux en fonction des impératifs des différents services de cars qui sont assurés par le transporteur. Les cars assurent les liaisons vers Dreux, et vers le collège.
- e) Comment faire pour répartir les enfants (en nombre) au départ du collège, à 16h, certaines lignes sont trop chargées et les élèves doivent attendre 17h. Par ailleurs, il semble qu'en plus d'être longs certains circuits soient surchargés.

Mr Mallet rappelle, qu'à la demande du collègue, l'accès aux cars est favorisé aux 6è et aux 5è à 16h. A priori, ce problème ne concernerait que des 4è ou 3è. (si ce n'est pas le cas, il faut en informer la CC4V.

- f) Pour quelles raisons les cars qui ont les circuits les plus longs sont fréquemment ceux qui partent en dernier du collège (16h20/25) ?
Mr Mallet va se renseigner.
- g) Comment se font les transmissions d'informations, sur les changements d'itinéraire ? (en cas de travaux, d'intempéries...)
Cela est centralisé à la CC4V, qui quand elle est informée prévient les parents, les différentes administrations pouvant retransmettre l'information.

Beaucoup de parents pensent qu'une solution de remplacement aurait dû être mise en place lors de l'épisode neigeux, quitte à déplacer certains arrêts !

II – Gestion des crises (accident, crevaison, important retard)

- a) Le chauffeur suit-il une procédure particulière ?
Il s'est récemment produit une crevaison, ce sont les enfants qui ont appelé les parents pour que ceux-ci viennent les chercher à l'endroit où était immobilisé le car.
« En effet, hier soir, le car n°2 partant du collège à 16h a crevé. Hors aucune "alerte SMS", comme indiqué par la personne de la mairie lors de la souscription de l'abonnement (la personne prenait les numéros de portable pour l'envoi des SMS) n'a prévenu les parents d'un retard. Ce sont les élèves qui avaient un téléphone portable qui ont prévenu leurs parents et leur ont demandé de venir les chercher car il n'y avait aucun délai pour avoir un car. »

L'information doit se faire exclusivement du chauffeur vers la société de transports qui assure la gestion logistique. Les enfants à titre personnel peuvent prévenir leurs parents.

- b) Que se passe-t-il si un enfant se trompe de car, où bien ne descend pas à son arrêt ?
Le chauffeur a l'obligation stricte de conduire l'enfant jusqu'au terminus. Les parents pouvant récupérer leur enfant au lieu qui leur est indiqué par le transporteur.

- c) Comment faire remonter une information vers les parents ?
Cela semble très compliqué d'assurer une information rapide avec un seul protocole.

III – Gestion des comportements inadéquats

Il est rapporté des comportements d'enfants ne respectant pas les consignes de sécurité (être assis, ne pas chahuter....) et aussi des dégradations de cars. Il est signalé des comportements de conducteurs ne faisant pas respecter ces consignes.

Il est aussi mis en avant des attitudes d'incivilités et d'énerverment de la part de certains chauffeurs.

Les questions d'incivilités de la part des élèves, comme des conducteurs sont inadmissibles. Il est pris note des points remontés par les parents afin d'y remédier.

IV – Arrêt de bus non sécurisé

Il apparaît un point noir au niveau de « la croix de pierre » à Chaudon.
Ce point est noté afin d'être remonté auprès du Maire de la commune.

On peut envisager un déplacement de l'arrêt ! Affaire à suivre !

V- Suggestions du GPI

- Mise en place d'un service de SMS pour les gestions de crises évoquées ci-dessus
- Compléter la brochure de sécurité avec les informations sur les n° d'urgence du réseau transport, les adresses internet...
- Diffusion d'un mémo : Qui fait quoi ? Que faire si votre enfant se trompe de car ? Qui appeler pour signaler un retard ?...

En conclusion, Mr Mallet rappelle qu'il est très important d'informer dans les plus brefs délais la CC4V (Communauté de Communes des 4 Vallées) ou la mairie de Nogent le Roi dès qu'un problème ou une difficulté apparaît : retard, comportement inapproprié...).

Mr Mallet et la CC4V s'engagent à réagir immédiatement.

Le GPI vous tiendra informé des suites données à l'ensemble des questions soulevées lors de cette réunion.

CC4V : 02 37 51 23 24/comcom.4vallees@orange.fr

Mairie de Nogent le Roi : 02 37 51 42 88/nogent-le-roi.mairie@wanadoo.fr

GPI : gpinogent@yahoo.fr

